



Caisse des Écoles et Service Péri et extrascolaire

Description

Missions et objectifs généraux

La Caisse des écoles organise et gère :

- La restauration scolaire
- Les activités péri et extrascolaires en lien direct avec le service péri et extrascolaire
- Les activités et autres prestations adaptées aux besoins éducatifs, culturels, sociaux, sanitaires et ludiques des enfants et adolescents de la ville.

Activités

- Inscription scolaire
- Inscription et facturation pour les activités péri et extrascolaires
- Inscription et facturation pour la restauration scolaire
- Organisation et mise en oeuvre des activités péri et extrascolaires
- Gestion de la restauration collective et production de repas
- Participation au fonctionnement de l'école primaire
- Financement des fournitures et matériels scolaires
- Accompagnement et financement des spectacles et animation dans les écoles
- Financement des transports pour les sorties scolaires
- Organisation d'activités et autres évènements adaptés aux besoins des enfants

Contacts du service

Direction de la Caisse des Écoles



- Stéphanie MARTEL – *Directrice*
- Gladys BÉRARD – *Assistante administrative*

Service péri et extrascolaire

Sonia MAUVOIS – *Responsable*
0596 30 17 35
cde@ville-bellefontaine.fr

Restaurant scolaire

Françoise AVRILA – *Responsable*
Mireille MAUVOIS – *Assistante administrative*
0596 55 00 45

Horaires d'ouverture au public

Direction de la Caisse des Écoles

Lundi et Jeudi : 7H30 – 12h30 / 14H30-17H30
Mardi et Mercredi : 7H30 – 14H00
Vendredi : 7H30-13H00

Service péri et extrascolaire

Lundi et Jeudi : 7H30 – 13h30 / 15H30-17H30
Mardi et Mercredi : 7H30 – 14H00
Vendredi : 7H30-13H00

La Ville et ses écoles

École maternelle les Corossols

Rue Varin de la brunelière
97222 BELLEFONTAINE
0596 55 01 33
Horaire : 08h00-11h30 / 13h30-16h00



École élémentaire Aristide HARDION

Rue Jules FERRY
97222 BELLEFONTAINE
0596 55 03 54
Horaire : 08h00-11h30 / 13h45-16h15

Modalité d'inscription scolaire

Les inscriptions scolaires se font :

- **En ligne sur le portail famille de BELLEFONTAINE** selon le calendrier (lien portail famille)
- **En présentiel au bureau de la direction de la caisse des écoles** selon le calendrier ou pour une inscription en cours d'année scolaire.

Documents à fournir :

Afin d'inscrire votre enfant, il vous faudra fournir plusieurs documents.

Cliquez ci-dessous pour afficher la liste complète des pièces à fournir.

Voir la liste des documents à fournir

Pour chaque enfant

- Copie du livret de famille intégral ou acte de naissance de l'enfant (de moins de trois mois) avec filiation père-mère
- Page du carnet de vaccination
- Attestation d'assurance à responsabilité civile (année 2024/2025)
- 1 photo de chaque enfant
- Certificat de radiation (si nécessaire)
- Fiche sanitaire de liaison
- Projet d'accueil individualisé (si nécessaire)

Pour les parents

- Adresse mail
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif d'identité en cours de validation (carte d'identité ou passeport des parents)
- Avis d'impôts N-1 sur le revenu de l'année N-2
- Attestation de la CAF

Pour les parents séparés

- Attestation de résidence sur l'honneur
- Jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant

Pour les enfants placés en famille d'accueil

- Adresse mail
- Copie du livret de famille intégral ou acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie de l'ordonnance de placement provisoire

Les activités périscolaires

Les activités périscolaires offrent aux élèves une opportunité unique de découvrir de nouvelles passions, d'enrichir leurs connaissances, et de s'épanouir pleinement dans un cadre ludique et éducatif, en complément de leur parcours scolaire.

	Maternelle	Élémentaire
Accueil du matin	06h30-08h00	06h30-08h00
Restauration scolaire et accueil du midi	11h30-13h30	11h30-13h45
Accueil du soir	16h00-17h30	16h15-17h30
Horaires des activités périscolaires Maternelle et Élémentaire		

Règlements

[CDE – Règlement – Accueil Périscolaire](#) Télécharger

[CDE – Règlement – Restaurant Scolaire](#) Télécharger

Les activités extrascolaires

Les activités extrascolaires durant les vacances offrent aux enfants l'opportunité de s'évader, de s'amuser, et d'apprendre autrement, à travers des expériences enrichissantes et diversifiées, adaptées à leurs intérêts et à leur rythme.

Enfant de la 1ère année de maternelle à 6 ans

École maternelle les Corossols
07h00 – 17h00



Enfant de 6 à 13 ans

École élémentaire Aristide HARDION
07h00-17h00

Règlement Accueil Collectif de mineurs et Mercredis

Le règlement de l'Accueil Collectif de Mineurs et des mercredis vise à garantir un cadre sécurisé, respectueux et harmonieux pour tous les enfants.

[CDE – Règlement – ACM et Mercredis](#) Télécharger

www.ville-bellefontaine.fr